

Spécial n° 10 de mai 2019

N° 2019 05 10

Jeudi 23 mai 2019

# Recueil

# *l'O*

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

## **SECRETARIAT GENERAL**

### ***Service de la coordination interministérielle (SCI)***

Arrêté n° 1122-19-10-25 organisant les délégations de signature au sein de la mission des droits à circuler

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS (DRHM)**

### ***Contrôle de gestion***

Arrêté n° 6100-2019-001 portant abrogation de l'arrêté du 26 août 2013 relatif à la constitution d'un Comité Local des Usagers modifié par l'arrêté du 19 août 2015 relatif à la composition du Comité Local des Usagers

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE (DDT)**

*Service économie des territoires*

Arrêté n° 2340-19-00013 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (Section plénière)

Arrêté n° 23-40-19-00014 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Secrétariat général

-----  
Service de la coordination  
interministérielle  
-----

**ARRETE ORGANISANT LES DELEGATIONS DE SIGNATURE  
AU SEIN DE LA MISSION DES DROITS A CIRCULER  
(NOR : 1122-19-10-25 )**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
Vu le décret du 2 août 2017 nommant Madame Chantal CASTELNOT, Préfète de l'Orne ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 portant organisation de la préfecture de l'Orne et fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 organisant les délégations de signature au sein de la mission des droits à circuler,

**Arrête :**

**Art. 1er.** – Délégation est donnée à Mme Béatrice BERTIN, cheffe de la mission des droits à circuler, à l'effet de signer les documents suivants :

**1A - Relevant des droits à conduire :**

- 1A.1 arrêtés de suspension immédiate et arrêté de suspension provisoire d'urgence du permis de conduire y compris la conduite sous l'emprise de stupéfiants,
- 1A.2 récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (Réf44),
- 1A.3 demandes de passage devant la commission médicale suite à un accident,
- 1A.4 décisions administratives consécutives à un examen médical portant sur la validité du permis de conduire,
- 1A.5 arrêtés de restitution de points du permis de conduire suite à un stage,
- 1A.6 demandes de passage devant la commission médicale suite à un signalement,
- 1A.7 arrêtés d'inaptitude à la conduite automobile.

**1B - Relevant de la protection des usagers de la route :**

- 1B.1 récépissés de demande d'agrément de centre de contrôle technique des véhicules, des installations auxiliaires et des contrôleurs,
- 1B.2 procès-verbaux consécutifs à la commission locale des transports publics particuliers de personne (T3P),
- 1B.3 récépissés de dépôt de demande d'agrément des dépanneurs sur les autoroutes,

- 1B.4 bordereaux d'envoi des conventions d'habilitation et d'agrément des professionnels de l'automobile pour l'immatriculation des véhicules,
- 1B.5 fiches médicales de conducteur de taxi, VTC, ambulance,
- 1B.6 récépissés de dépôt de demande d'agrément de gardien de fourrière de véhicules,
- 1B.7 récépissés de déclaration en vue de réaliser l'examen psychotechnique,
- 1B.8 lettres d'information au professionnel de l'automobile de sa suspension de l'habilitation au SIV par la Trésorerie Générale suite à impayés,
- 1B.9 bons de destruction des véhicules en fourrière automobile,
- 1B.10 demandes de fonds au ministère pour les frais de gardiennage en fourrière automobile.

1C – Relevant des CNI et passeports :

- 1C.1 demandes d'habilitation à TES des agents de mairies (tableau pré-rempli par la mairie, adressé par mail au ministère).

1D – Pour tous domaines :

- 1D.1 lettres et bordereaux de transmission.

**Art. 2.** – L'arrêté préfectoral n°1122-19-10-012 du 12 avril 2019 est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Art. 4.** - La secrétaire générale de la préfecture de l'Orne et la cheffe de la mission des droits à circuler sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le **22 MAI 2019**

La Préfète,



Chantal CASTELNOT



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens

NOR 6100 – 2019 - 001

**ARRÊTÉ**

Portant abrogation  
de l'arrêté du 26 août 2013 relatif à la constitution d'un Comité Local des Usagers  
modifié par l'arrêté du 19 août 2015 relatif à la composition du Comité Local des Usagers

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite agricole.

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.243-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU l'arrêté du 12 avril 2019 donnant délégation de signature à Madame CARON, secrétaire générale de la préfecture de l'Orne,

VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2013 portant constitution d'un Comité Local des Usagers,

VU l'arrêté du 19 août 2015 portant modification de la composition du Comité Local des Usagers,

**CONSIDERANT** le nouveau référentiel qualité de l'administration territoriale : QUAL-E-PREF du 19 décembre 2018, organisant le Comité Local des Usagers,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du 26 août 2013 relatif à la constitution d'un Comité Local des Usagers et l'arrêté modificatif du 19 août 2015, sont abrogés.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Orne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ALENCON, le 22 mai 2019

Pour la Préfète,  
La Sous-Préfète,  
Secrétaire Générale

Véronique CARON





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction Départementale  
des Territoires de l'Orne

**NOR : 2340-19-00013**

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 30 janvier 2018  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE (Section plénière)**

La préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R 313-1 à R 313-8 ;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
- VU le décret n°2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 15 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2006 instituant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Orne (Section plénière) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté 30 janvier 2018 ;
- VU la demande de la F.D.S.E.A. en date du 7 mai 2019 ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté du 30 janvier 2018 est modifié comme suit :

Peuvent participer en qualité d'expert avec voix consultative :

M. Benoît BOIDRON, GRAB Normandie  
M. Gilles FORTIN, Chambre d'Agriculture  
Mme Laurence CADON, Cerfrance  
M. Alain FLEURIEL, SAFER  
M. Pascal GAHERY, Conseil Départemental Orne  
M. Frédéric LAUNAY, INRA  
M. Bernard GARDON, au titre des propriétaires  
**M. Daniel GENISSEL, F.D.S.E.A.**

**ARTICLE 2** : Le reste de l'arrêté du 30 janvier 2018 ainsi que les arrêtés modificatifs du 1<sup>er</sup> août 2018 et du 11 avril 2019 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Orne et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le **22 MAI 2019**

La Préfète,

  
Chantal CASTELNOT



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction Départementale  
des Territoires de l'Orne

**NOR : 2340-19-00014**

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2018  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA SECTION SPECIALISEE  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE**

La préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R 313-1 à R 313-8 ;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
- VU le décret n°2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 15 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif
- VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2006 instituant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 février 2018 fixant la composition de la Section Spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU la demande de la F.D.S.E.A du 7 mai 2019 ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté du 8 février 2018 est modifié comme suit :

Peuvent participer en qualité d'expert avec voix consultative :

M. Benoît BOIDRON, GRAB Normandie  
Mme Laurence CADON, Cerfrance Orne  
M. Gilles FORTIN, Chambre d'Agriculture  
M. Pascal GAHERY, Conseil Départemental  
M. Bernard GASDON, au titre des propriétaires  
M. Geoffroy MALINE, Chef de service départemental de l'Orne - SAFER de Normandie  
**M. Daniel GENISSEL, FDSEA**

**ARTICLE 2 :** Le reste de l'arrêté du 8 février 2018 ainsi que les arrêtés modificatifs du 1<sup>er</sup> août 2018 et du 11 avril 2019 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Orne, le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le **22 MAI 2019**

La Préfète,



Chantal CASTELNOT